

Carte de l'introduction de la machine à vapeur en Seine-et-Marne : première date d'installation d'une machine à vapeur dans la commune (Auteurs : AD77, Julien Favre, SIG. Sources : série 5MP)

Cette carte a été réalisée à partir d'un dépouillement exhaustif de la série cotée **5MP**, constituée de dossiers communaux recensant tous les **établissements dangereux ou polluants** nécessitant une autorisation préfectorale. On trouve trace de demandes d'autorisation préfectorale dans 120 des 515 communes de Seine-et-Marne. La première est formulée en 1827 par l'entreprise de filature de coton *Noël et Cie* à Meaux.

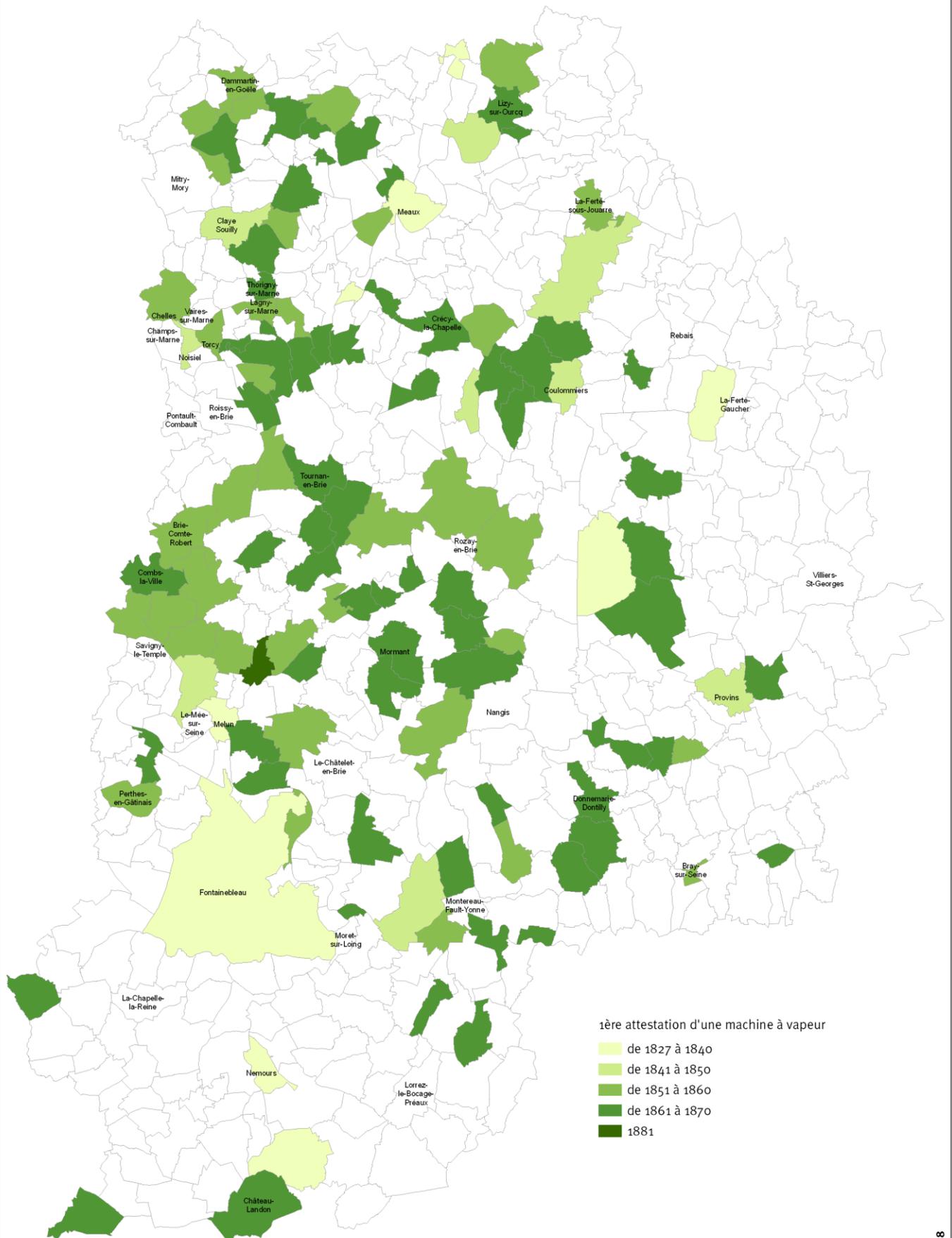
Dans un département essentiellement rural comme l'est au XIX^e siècle la Seine-et-Marne, **l'essentiel des demandes** concernant les machines à vapeur provient de cultivateurs souhaitant utiliser des **batteuses à grains mécaniques**. Pour cela, la machine à vapeur locomobile est privilégiée, puisqu'elle permet aux cultivateurs de la déplacer directement dans le champ au moment du fauchage. Nous avons quelques exemples d'entrepreneurs en battage pour qui la **machine à vapeur locomobile est une nécessité professionnelle** (*exemple : demande cotée 5MP82 formulée en 1867 par l'entrepreneur en battage nommé Gérault à Chatre*).

Les demandes sont aussi très fortes pour les **distilleries agricoles** (Crisenoy, Brie-Comte-Robert, Machault...). **L'équipement en machine à vapeur est essentiellement le fait des exploitations agricoles de la Brie, suffisamment riches** pour déboursier plusieurs milliers de francs (*voir la publicité Bréval*).

Dans le **secteur manufacturier**, les demandes proviennent essentiellement des industries du bois (scierie, menuiserie) et de la papeterie (notamment dans la vallée du Morin).



Introduction de la machine à vapeur



Cartographie : Département de Seine-et-Marne - SIG - novembre 2008
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - DAPMD

